

**Objet** : Gestion des inscriptions multiples à l'entrée dans l'enseignement secondaire

**Réseaux** : Communauté française, officiel subventionné et libre non confessionnel

**Niveaux et services** : Secondaire ordinaire

**Période** : année scolaire 2008-2009

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire Française, en charge de l'enseignement ;
- A Madame le Gouverneur de la Province du Brabant Wallon;
- A Monsieur le Député provincial de la Province du Brabant wallon responsable de son Enseignement
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des communes de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Province du Brabant Wallon ;
- Aux Organes de représentation et de coordination de l'enseignement officiel et libre non confessionnel;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés, officiels et libres non confessionnels de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Province du Brabant Wallon ;
- Aux chefs d'établissement de l'enseignement secondaire organisé par la Communauté française en Région de Bruxelles-Capitale et en Province du Brabant Wallon ;
- Aux chefs d'établissement de l'enseignement secondaire officiel et libre non confessionnel subventionné par la Communauté française en Région de Bruxelles-Capitale et en Province du Brabant Wallon ;

**Pour information :**

- Aux membres du Service d'Inspection de l'Enseignement Secondaire ordinaire ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;

<b><u>Circulaire</u></b>	<del>Informative</del>	Administrative	<del>Projet</del>
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	OUI		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	16 janvier 2009		
<b><u>Objet</u></b>	Inscriptions multiples en 1 <sup>ère</sup> année du secondaire		

**Nombre de pages :** 2

**- annexe :** fichier excell

**Mots clés :** inscriptions

Bruxelles, le 13 janvier 2009

Attention : cette circulaire ne concerne que les établissements secondaires organisés par la Communauté française ou subventionnés, de l'enseignement officiel ou du libre non confessionnel, situés en Région de Bruxelles-Capitale ou en Province de Brabant wallon et pour lesquels les listes des élèves classés ne sont pas contestées au niveau judiciaire.

Madame, Monsieur,

Vous le savez, les modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> année du secondaire, introduites par le décret « Mixité » du 18 juillet 2008, ont conduit des parents à solliciter simultanément une inscription dans plusieurs établissements scolaires.

De ce fait, certains enfants sont en ordre utile dans plusieurs établissements alors que d'autres ne voient aucune de leurs demandes satisfaite et sont, dès lors, versés sur une liste d'attente dans une ou plusieurs écoles.

En vue d'apporter une réponse structurelle au phénomène des inscriptions multiples, il importe, comme la Commission de protection de la vie privée nous y encourage, de collationner l'ensemble des informations nécessaires pour confronter les demandes d'inscription introduites dans plusieurs établissements scolaires au bénéfice d'un même élève.

Cette démarche est indispensable non seulement pour la bonne organisation des écoles à la rentrée 2009 et la sérénité des familles, mais surtout pour renforcer et garantir à chacune de celles-ci l'exercice effectif du droit au libre choix.

Pour mener à bien cette opération, je vous invite à faire parvenir, sur le support informatique joint à la présente, la dernière liste mise à jour, c'est-à-dire sans les élèves pour lesquels il y aurait eu désistement, des élèves ayant sollicité une inscription en première secondaire dans votre établissement scolaire.

Comme vous pouvez le constater, cette liste reprend :

1. Le numéro fase de l'établissement

Cette information est nécessaire pour déterminer, après la fusion des listes, dans quel(s) établissement(s) une inscription a été sollicitée.

2. Les nom, prénom, date de naissance et adresse de contact de l'élève
3. L'état de l'inscription, en ordre utile (OU) ou en liste d'attente (LA)
4. La confirmation ou non de l'inscription par le responsable légal (C – NC)

Sont considérés comme confirmés les élèves pour lesquels les responsables légaux ont, par écrit, réitéré leur volonté de les inscrire dans votre établissement et déclaré se désister de leurs autres inscriptions.

Tous les autres élèves doivent être indiqués comme non confirmés, étant entendu que cette dernière catégorie n'inclut pas les élèves pour lesquels il y a eu désistement explicite auprès de votre établissement. Comme mentionné précédemment, ceux-ci ne doivent en effet pas figurer sur la liste.

5. Les coordonnées téléphoniques de la personne exerçant l'autorité parentale
6. L'existence ou pas d'une demande d'enseignement en immersion

Les établissements qui organisent un enseignement en immersion doivent fournir deux fichiers distincts, l'un pour l'immersion, l'autre pour l'enseignement hors immersion. Un élève inscrit à la fois en immersion et hors immersion dans un même établissement doit donc figurer sur les deux listes.

Tous les établissements scolaires, qu'ils organisent ou non l'immersion, doivent compléter la colonne « immersion » (O – N).

Je vous invite à communiquer cette liste **pour le vendredi 16 janvier 2009** à l'une des adresses suivantes :

- ✓ Pour l'enseignement organisé par la Communauté française : [alain.faure@cfwb.be](mailto:alain.faure@cfwb.be).  
Monsieur Alain Faure. Tél. : 02 690 81 70
- ✓ Pour l'enseignement officiel subventionné : [cpeons@cpeons.be](mailto:cpeons@cpeons.be)  
Monsieur Roberto Galluccio. Tél. : 02 504 09 10
- ✓ Pour l'enseignement libre non confessionnel : [felsi@profor.be](mailto:felsi@profor.be)  
Monsieur Michel Bettens. Tél. : 02 527 37 92

La comparaison des listes d'inscription permettra de déceler les élèves figurant en ordre utile dans un ou plusieurs établissements et, éventuellement, en liste d'attente dans d'autres.

Les parents concernés seront alors invités, par courrier, à opérer un choix et à se désister d'écoles correspondant moins à leurs préférences que l'établissement retenu. Ils libéreront ainsi des places pour les candidats qui ne sont pas encore en ordre utile.

La liste de ces désistements sera alors communiquée à l'établissement scolaire qui pourra ainsi actualiser ses listes d'inscriptions.

Ces nouvelles listes devront de nouveau être envoyées aux adresses susmentionnées afin qu'elles puissent être une nouvelle fois comparées et que se poursuive le processus entamé.

D'avance, je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

N° FASE	Immersion (O/N)	Nom élève	Prénom élève	Année de naissance (AAAA)	Mois de naissance (MM)	Jour de naissance (JJ)	Liste attente (LA) ou Ordre utile (OU)	Confirmé (C) OU Non (NC)	Rue	Code postal
---------	-----------------	-----------	--------------	---------------------------	------------------------	------------------------	--	--------------------------	-----	-------------

**Localité**

**Téléphone**